



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTERIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°01/2024 du 29 février 2024 portant organisation des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la vacance du poste de Directeur de la Maison du Département Solidarité (MDS) du Calaisis.

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 1^{er} juin 2024, madame Astrid Cottigny, attaché hors classe, est chargée par intérim des fonctions de Directeur, en matière de politiques publiques, au pôle solidarités, maison du Département solidarité du Calaisis.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 17 juin 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Astrid Cottigny



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Paierie départementale du Pas-de-Calais
- Madame Astrid Cottigny (5640)
- MDS du Calaisis
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction de l'accompagnement juridique
- SGARPS/IL